



CH-3003 Bern, BVET

Berne, le 10 février 2009

Aux destinataires selon la liste ci-jointe

Audition

- **Ordonnance instituant un système d'information pour la gestion des expériences sur animaux (O-SIGEXPA)**
- **Ordonnance de l'OVF concernant les animaleries, la production d'animaux génétiquement modifiés et les méthodes d'expérimentation animale (Ordonnance sur l'expérimentation animale)**

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État,

Nous vous soumettons le projet d'ordonnance instituant un système d'information pour la gestion des expériences sur animaux (O-SIGEXPA). Cette ordonnance règle l'exploitation du système d'information qui sera utilisé pour l'autorisation et la surveillance des expériences sur animaux et des animaleries. Ce système sert à améliorer la procédure d'autorisation, à la rendre plus efficace et à faciliter la surveillance des expériences sur animaux et des animaleries. Vous trouverez des informations plus détaillées sur le système dans le rapport explicatif annexé.

Nous vous soumettons également le projet d'ordonnance de l'OVF concernant les animaleries, la production d'animaux génétiquement modifiés et les méthodes d'expérimentation animale. Cette ordonnance contient les dispositions d'exécution du chapitre 6 de l'ordonnance du 23 avril 2008 concernant la protection des animaux (OPAn; RS 455.1).

Nous vous prions de nous faire part de vos remarques d'ici au

14 avril 2009 au plus tard

et de les adresser à l'Office vétérinaire fédéral, Schwarzenburgstrasse 155, 3003 Berne par courrier postal ou par courrier électronique (ursula.moser@bvet.admin.ch). Si vous avez des questions, veuillez s.v.p. vous adresser à Mme Ursula Moser (031 323 00 55, ursula.moser@bvet.admin.ch).

Vous pouvez commander des exemplaires supplémentaires de ces documents sur Internet à l'adresse suivante <http://www.bvet.admin.ch/aktuell/01012/index.html?lang=de>.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'État, nos salutations distinguées.

Hans Wyss
Directeur de l'OVF

Annexes :

- projets d'ordonnances et rapports explicatifs,
- liste des destinataires.